

2008/421 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MEDAILLES DE LA RESISTANCE FRANÇAISE (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« En sa qualité de membre actif, la Ville de Lyon siège aux Assemblées générales.

Je vous propose la candidature d'Evelyne HAGUENAUER pour nous représenter.»

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Mme Evelyne HAGUENAUER est désignée pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale de l'Association des Médailleurs de la Résistance.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB